

MODIFICATION DU REGLEMENT DES FONDS DE CONCOURS 2016-2020 AU PROFITS DES COMMUNES MEMBRES

Conseil Communautaire du 11 janvier 2018

D 2018	A	32
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	70 (dossiers 1 et 2) – 74 (dossiers 3 à 9) – 73 (dossier 10) – 72 (dossiers 11 à 32 + note complémentaire)	
Votants	79 (dossiers 1 et 2) – 80 (dossiers 3 à 9) – 79 (dossier 10) – 79 (dossiers 11 à 32 + note complémentaire)	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **3 janvier 2018** s'est réuni à la salle des fêtes de Fauillet, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaients présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN (à compter du dossier 3)
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (+ pouvoir P. Laperche à compter du dossier 11) – Pascal LAPERCHÉ (dossier 1 à 10)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir C. Fraissinède) – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUHAZE
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Gratoloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC (+ pouvoir F. Labeau)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU (+ pouvoir JP. Marchand)- Daniel BENQUET (+ pouvoir L. Valay jusqu'au dossier 2) – Sophie BORDERIE – Marie.Françoise BOUGUES (à compter du dossier 3) – Jacqueline CORREGES (à compter du dossier 3) - Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET (+ pouvoir M.F. Bougues jusqu'au dossier 2) - Charles CILLIÈRES – Roland CHRISTEN - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir A .Mahieu) – Michel HOSPITAL– Philippe LABARDIN (+ pouvoir J. Corrèges jusqu'au dossier 2) – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Laurence VALAY (à compter du dossier 3)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAUZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN [Sup.] (jusqu'au dossier 9)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD– Eric BOUCHAUD - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER (+ pouvoir L. Bordes) - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO (+ pouvoir D. Gaidella) – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Alain GAUBAN (jusqu'au dossier 2) Christian FRAISSINÈDE - Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU - Thierry CONSTANS - Marie.Françoise BOUGUES (jusqu'au dossier 2) – Jacqueline CORREGES (jusqu'au dossier 2) - Josette JACQUET - Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean.Pierre MARCHAND - Laurence VALAY (jusqu'au dossier 2) - Thierry CARRETEY - Francis LABEAU – Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUÉ - Liliane BORDES –Daniel GAIDELLA - Jacques PIN (à compter du dossier 10) – Pascal LAPERCHÉ (à compter du dossier 11).

Pouvoirs de

Christian FRAISSINÈDE à Jean-Luc ARMAND – Marie-Françoise BOUGUES à Serge CARBONNET (dossiers 1 et 2) – Jacqueline CORREGES à Philippe LABARDIN (dossiers 1 et 2) – Anne MAHIEU à Joël HOCQUELET – Jean-Pierre MARCHAND à Marie-Catherine BALLEREAU – Laurence VALAY à Daniel BENQUET (dossier 1 et 2) – Francis LABEAU à Jean-Claude DERC - Liliane BORDES à Elizabeth LE CHARPENTIER – Daniel GAIDELLA à Dante RINAUDO – Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE (à compter du dossier 11)

Secrétaire de Séance

Jean-Marc DUBAN

Dossier n°32 -

MODIFICATION DU REGLEMENT DES FONDS DE CONCOURS 2016-2020 AU PROFITS DES COMMUNES MEMBRES

Objet de la délibération

La délibération D2016-03 présente le règlement des Fonds de Concours 2016-2020 au profit des communes membres. Au vu des nombreuses demandes d'aides pour les projets communaux d'intérêt commun contribuant au développement du territoire, Val de Garonne Agglomération se doit de revoir ce règlement afin de permettre à toutes les communes d'élaborer leur projet d'investissement.

De plus il est proposé, suite à la modification du règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de Lot et Garonne, d'intégrer dans les fonds de concours le soutien aux travaux d'investissement spécifique à cette DECI

Exposé des motifs

Lors de la délibération D2016E03, le règlement des Fonds de Concours précise en article 4.2) « l'analyse du dossier de demande de fonds de concours ».

L'ensemble des dossiers reçus à Val de Garonne Agglomération sont vérifiés par le service instructeur. Ce service administratif a soin de classer les demandes de fonds de concours conformément au barème de hiérarchisation. Au vu des nombreuses demandes et surtout afin de satisfaire toutes les communes demanderesse, il est important de modifier ce barème pour les dossiers de demandes de Fonds de Concours n'ayant pas été éligibles l'année N-1.

Pour cela, **10pts** au lieu de 5pts seront dorénavant attribués aux communes dont les projets ont été non-éligibles l'année N-1.

Récapitulatif du nouveau barème de hiérarchisation à compter de la présente délibération :

- **10 pts** pour les dossiers de demande de fonds de concours n'ayant pas été éligibles l'année N-1.
- **5 pts** pour les communes n'ayant pas bénéficiée de fonds de concours sur le mandat en cours.
- **5 pts** pour les communes ayant fourni leur Plan Pluriannuel d'Investissement pour la durée du mandat.
- **4 pts** pour les communes n'ayant pas l'application du coefficient de minoration sur leur enveloppe.
- **3 pts** pour des travaux générant des économies d'énergie.
- **2 pts** pour des travaux sur les groupes scolaires ou écoles communales en activités.
- **1 pt** pour les projets d'aménagement de Bourg.

De plus et suite à la modification du règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de Lot et Garonne validé par arrêté préfectoral en date du 20 juin 2017, il est proposé d'ajouter à la liste des projets ouvrant un taux de fond de concours, les travaux d'investissement pour assurer l'alimentation des points d'eau nécessaires à la défense incendie.

Il est rappelé que les demandes de fonds de concours sont soumises à l'avis de la commission finance élargie au groupe expert et que la décision d'attribution des fonds de concours est une délégation du bureau communautaire conformément à l'article 3.1 de la délibération 2014 C 03 du 25 avril 2014 du conseil communautaire.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve la révision du règlement des fonds de concours au profit des communes membres en article 3) « Taux de subvention » pour intégrer les travaux d'investissement sur la défense extérieure contre l'incendie.

- Approuve** la révision du règlement des fonds de concours au profit des communes membres en article 4.2) « l'analyse du dossier de demande de fonds de concours »
- Valide** le règlement des fonds de concours 2016-2020 au profit des communes membres avec prise d'effet à compter de la présente délibération
- Rappelle** que le régime des fonds de concours finance exclusivement les opérations d'investissement pour lesquels les communes sont désignées comme maître d'ouvrage
- Rappelle** que les demandes de fonds de concours sont soumises à l'avis de la commission finance
- Autorise** M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	79	
<i>Pour</i>	79	
<i>Contre</i>	0	
<i>Abstention</i>	0	

Publication / Affichage
Le 19/01/2018

Fait à Marmande, le 11 janvier 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,